

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°332
12 Septembre 2022
ISSN 1245-0286

**Macron présente un projet de démantèlement de l'enseignement public et des statuts enseignants
Les dirigeants CGT, FO, FSU ont dû renoncer à participer au Conseil National de la Refondation
Il faut leur imposer de rompre la concertation avec le gouvernement sur ses projets destructeurs**

Le 25 août, Macron indiquait : « *Nous avons trop d'élèves malheureux, trop de parents anxieux, de professeurs désabusés ou qui ont le sentiment de ne pas être reconnus (...)* ». Quel aveu sur son bilan ! et il veut encore amplifier ses assauts contre l'enseignement public, ses personnels et leurs statuts.

La grave pénurie d'enseignants qui menace l'enseignement public n'est pas fortuite. Depuis des années, le gouvernement a supprimé des milliers de postes dans le second degré, et diminué le nombre de postes aux concours. En plus, ceux-ci sont placés en deuxième année de master alors qu'ils se situaient jusqu'alors, en première année. Et beaucoup des reçus doivent désormais assurer un service à temps complet en tant que stagiaires alors qu'il étaient à mi-temps les années précédentes. Conditions d'exercice dégradées, salaires très faibles et inflation galopante, voilà les causes de la désaffection aux concours. Pour pallier cette pénurie aiguë d'enseignants : le recrutement par petites annonces et « job dating » de contractuels formés en 4 jours !

**« Nouvelle méthode », « nouveau contrat », « école du futur », « révolution culturelle » :
Macron veut amplifier le démantèlement de l'enseignement public**

Avec son « expérimentation marseillaise », Macron promettait des moyens à certains établissements, et l'octroi aux directeurs du choix de « leurs » enseignants. Une résistance importante s'est alors manifestée. Mais les incitations financières, les pressions hiérarchiques et l'acceptation par les dirigeants syndicaux de discuter de la mise en place de cette « expérimentation », ont permis de « trouver » des écoles « volontaires ». Macron veut partout en finir avec l'attribution régulée des moyens en lui substituant une attribution en fonction de projets concoctés par les établissements, mis en concurrence pour se partager une enveloppe de 500 millions d'euros.

Dérégulation dans l'attribution des moyens, accentuation de l'autonomie des établissements avec des chefs ayant la mainmise sur le recrutement des enseignants, l'objectif est bien le démantèlement complet de l'Éducation nationale, c'est bien cela l'« école du futur » souhaitée par Macron.

**Livrer l'enseignement professionnel au patronat :
Macron veut des apprentis partout et la liquidation des lycées professionnels**

Liquider l'enseignement professionnel public et livrer les jeunes aux patrons comme main d'œuvre gratuite, tel est l'objectif constant de la bourgeoisie française. En 2021, le gouvernement a fourni plus de 700 000 apprentis aux patrons !

Macron lance une nouvelle contre-réforme de destruction de l'enseignement professionnel. En plaçant les LP sous la double tutelle des ministères de l'Éducation et du travail, il veut revenir un siècle en arrière, lorsque la formation professionnelle était totalement sous la coupe patronale. Avec le recrutement de personnels venant des entreprises, c'est le retour aux moniteurs patronaux en lieu et place d'enseignants fonctionnaires. Il veut augmenter la durée des stages en entreprise de 50 %, au détriment de l'enseignement général. Cela augmenterait pour les patrons le temps de mise à disposition d'une main d'œuvre gratuite, et justifierait une baisse drastique du nombre de PLP.

Par ailleurs le gouvernement veut donner aux patrons la main sur la carte des formations proposés en LP. Ils obtiendraient que les métiers proposés relèvent de leurs besoins étroits et immédiats. Les diplômes professionnels nationaux (CAP, BEP, Bac Pro) seraient menacés.

La seule réponse, c'est le front uni des syndicats pour le retrait pur et simple de ce projet liquidateur. Et bien sûr, le refus de toute discussion à son sujet, et de toute participation à l'élaboration des « cartes de formation ».

**Le seul objectif de Macron avec ses pseudo-revalorisations :
achever la liquidation des statuts enseignants**

Comme tous les fonctionnaires, les personnels de l'enseignement public connaissent en 2022, malgré le « dégel » du point d'indice (+ 3,5%, le 1/07), une forte perte de pouvoir d'achat avec une inflation de plus de 6 %. La revendication salariale, pour les personnels, comme pour tous les fonctionnaires, c'est d'abord

l'exigence d'indexation du point d'indice par rapport à l'inflation mesurée par les organisations syndicales. Se pose également la question du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées au fil des ans.

Le ministre Ndaye annonce une augmentation du traitement des professeurs débutants porté à 2 000 euros à la rentrée 2023. Il évoque, sans indication de calendrier, des augmentations qui « *concerneront également les enseignants en milieu de carrière* » (*France Info*, le 12/09). En excluant les autres enseignants, il promeut la remise en cause du principe même de progression de carrière.

Pour le gouvernement, c'est clair : **Pas d'augmentation des salaires dans les 12 prochains mois !**

Une autre « revalorisation » est évoquée, celle réservée aux enseignants qui s'engageraient dans le « nouveau pacte » présenté par Macron en mars dernier. L'acceptation par les enseignants « volontaires » de « nouvelles missions » (accompagnement des élèves en difficulté, animation de projets extrascolaires, remplacement de leurs collègues absents,...) pourrait se traduire, selon un calendrier inconnu, à une augmentation de leur rémunération. **Bref, travailler beaucoup plus, pour gagner un peu plus !** Avec ce « nouveau pacte », c'est la liquidation des statuts qui est visée avec des enseignants qui conserveraient – pour un temps – leur statut actuel et les « volontaires » et les nouveaux recrutés dotés du « nouveau contrat ».

La seule réponse, c'est le rejet pur et simple du projet de « nouveau contrat » et la défense inconditionnelle des statuts enseignants.

Selon *Le Monde* du 3/09, le salaire d'un enseignant débutant serait passé 2,3 % du Smig, au début des années 1980, à 1,2 % aujourd'hui. Ainsi, en 40 ans, le salaire des enseignants a quasiment été divisé par deux.

En affirmant vouloir porter à 2 000 euros net le salaire d'un enseignant débutant (certifié PLP ou PE) qui avoisine les 1 700 euros au bout d'un an, le gouvernement admet l'effondrement du pouvoir d'achat des enseignants. Pour commencer à rattraper le pouvoir d'achat perdu des enseignants, le minimum est donc que l'augmentation annoncée pour les débuts de carrière – de l'ordre de 20 % – soit appliquée à tous les échelons, sous la forme d'une majoration du nombre de points d'indice équivalente à cette augmentation de 20 %.

Voilà la revendication que les dirigeants syndicaux doivent avancer pour défendre les garanties statutaires des enseignants. Formuler cette exigence au niveau du corps enseignant constituerait un point d'appui pour exiger le rattrapage du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires

Engager le combat contre Macron et son gouvernement, rompre avec eux, et refuser leur « nouvelle méthode » : la concertation

Macron et son gouvernement espèrent s'appuyer sur la « concertation » pour associer les directions syndicales à leurs attaques tout azimuts. Le ministre Dussopt a indiqué à *France Info*, le 7/09 : « *Dans une concertation, c'est un échange, une discussion, des propositions, des contre-propositions... et à la fin le gouvernement prend les décisions qu'il doit prendre.* » Bref tout le processus n'a qu'un objectif : utiliser la participation des représentants syndicaux pour conduire aux décisions gouvernementales déjà décidées.

Ainsi le gouvernement entend, sous couvert de « revalorisation », associer les dirigeants syndicaux à la destruction du principe fondamental de la grille de la Fonction Publique (la progression à l'ancienneté) et celui du statut des enseignants par la définition de « tâches nouvelles » imposées.

Ainsi le gouvernement entend faire participer les dirigeants syndicaux à la destruction de l'enseignement professionnel public et aux diplômes nationaux en les conviant à la définition des « cartes de formation » dans les « territoires » et à des groupes de travail sur sa contre-réforme.

Il faut noter un événement important : les dirigeants CGT et FO et de la FSU ont dû refuser de participer le 8/09 au « CNR » convoqué par Macron, sans cependant prendre l'engagement d'une non-participation définitive. Le communiqué de FO dit, avec justesse, que Macron entendait, avec son CNR, faire des syndicats des « colégislateurs » de ses propres réformes.

Il faut exiger des dirigeants syndicaux, à commencer par ceux de la FSU, qu'ils décident de boycotter définitivement ce « CNR ».

Il faut exiger qu'ils se prononcent clairement pour le retrait du plan Macron de démantèlement de l'Éducation Nationale, de liquidation de l'enseignement professionnel public, de destruction du statut, et qu'ils œuvrent à réaliser les conditions du combat centralisé pour le mettre en échec.

Il faut exiger qu'ils refusent de participer à toute discussion qui au nom de la « revalorisation » vise à la destruction du statut de la fonction publique, de la grille salariale, et du statut particulier des enseignants.

Il faut que les directions des organisations syndicales de l'enseignement public forment un front uni des syndicats pour l'augmentation du point d'indice, pour sa garantie par l'indexation par rapport à l'inflation, pour des augmentations massives des salaires enseignants, ce qui ne peut être obtenu que par un combat centralisé contre le budget soumis à l'Assemblée Nationale en octobre.